

ALSGD
EURONEXT
GROWTH



Assemblée Générale – 8 juin 2022

SpineGuard®

Jun 2022

Bonjour à toutes et tous !



Pierre JÉRÔME
PDG Cofondateur



30 ans d'expérience
dans la medtech (EU/US)
Marketing et ventes à
l'international, business developmt
et Direction Générale
Medtronic Sofamor Danek,
Boston Scientific, SpineVision
Master en business
INSEEC Bordeaux

25 ans d'expérience
dans la medtech (EU/US)
R&D, Operations, GM
Medtronic Sofamor Danek,
SpineVision (co-fondateur)
Master en ingénierie
mécanique (ENSAM), et
biomécanique (LBM)

Stéphane BETTE
*DG Délégué,
Administrateur
et Cofondateur*

30 ans d'expérience
en finance, M&A et
planification stratégique
18 ans en healthtech
(Dade-Behring, ev3)
Master en business
de l'EM Normandie

Manuel LANFOSSI
*Directeur Administratif
et Financier*



Fondamentaux de SpineGuard

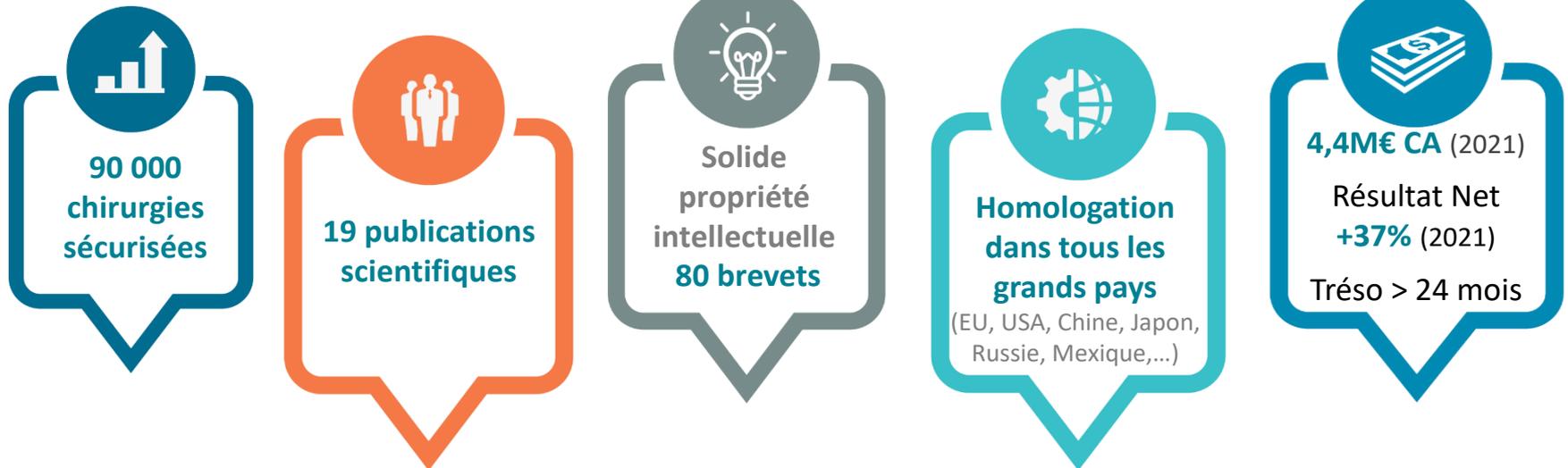


Positionnement unique

Dédiée au **déploiement de DSG®** dans un large spectre d'applications de chirurgie osseuse allant des instruments de perçage intelligents au placement automatisé d'implants.

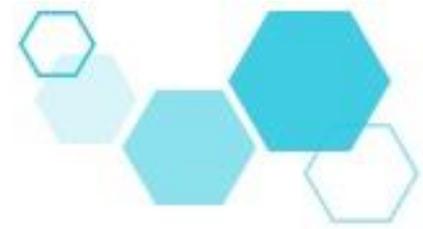
Créer de la **valeur pour toutes les parties prenantes en répondant parfaitement aux exigences du marché** : sécurité, simplicité, précision, réduction de l'exposition aux rayons x et du risque de contamination, efficacité économique, pertinence en ambulatoire, IA et big data.

Fondations solides



Sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux

Feuille de route de SpineGuard



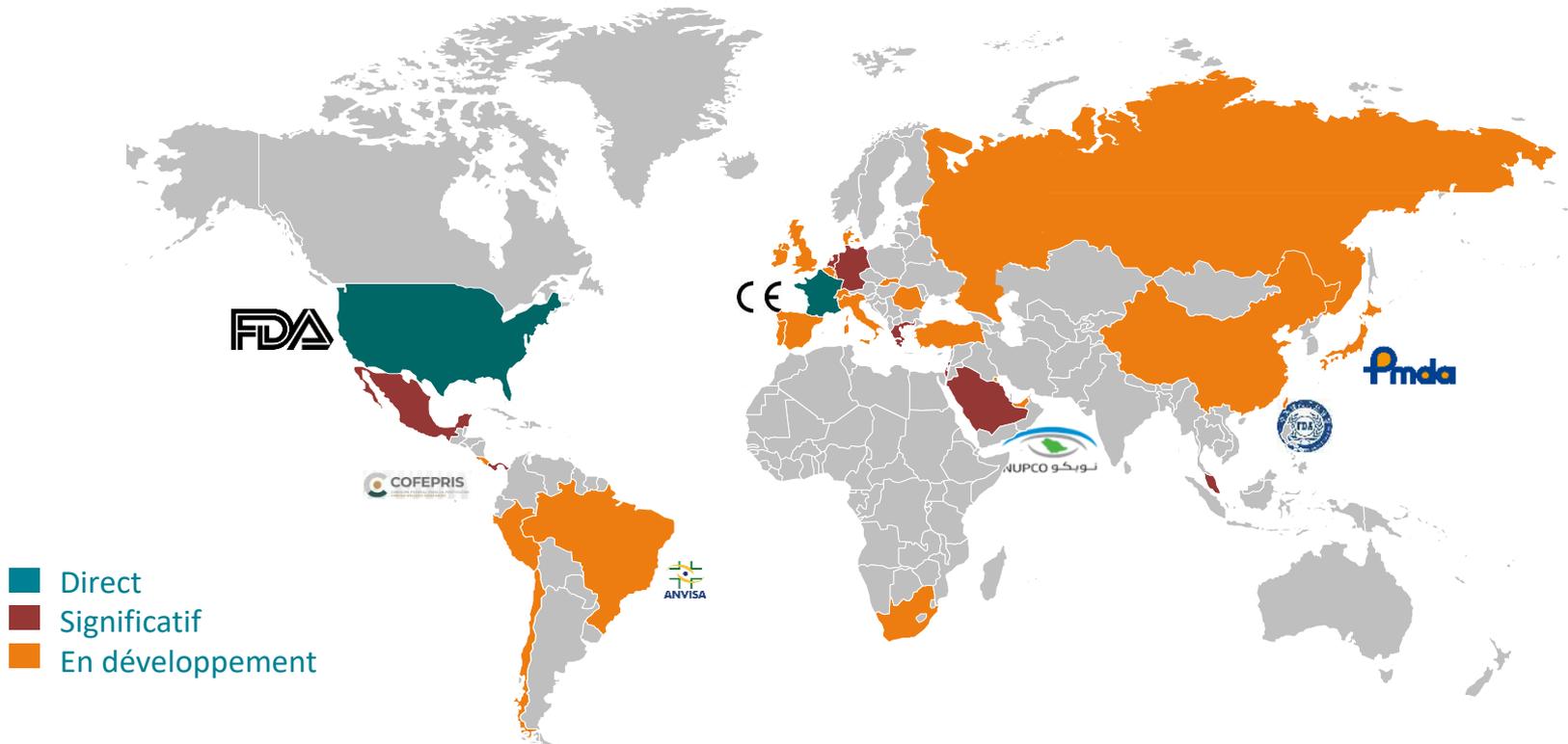
- ❖ Accroître l'activité commerciale avec DSG Connect et WishBone
- ❖ Déployer DSG en chirurgie osseuse robotisée
- ❖ Développer une perceuse intelligente universelle intégrant l'IA DSG
- ❖ Soutenir ConfiDent pour le design et l'industrialisation de SafeGuard*
- ❖ Initier de nouveaux partenariats stratégiques

**Continuer à révéler le formidable potentiel de DSG
et créer ainsi de la valeur pour nos actionnaires**

Déploiement commercial



- Croissance soutenue en Europe et en Amérique Latine
- Rebond amorcé aux États-Unis depuis mars 2022
 - Équipe renforcée (4→8HC)
 - Partenariat avec WishBone Medical



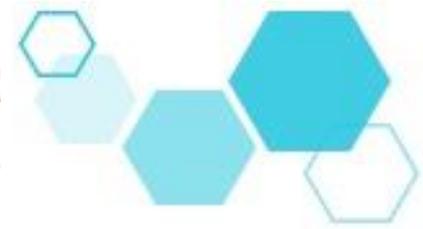
Partenariat avec WishBone Medical



- Expertise
- Présence
- Engagement
- Accès



Pré-lancement de DSG Connect en Europe et aux États-Unis



- > 100 chirurgies réalisées dans une vingtaine de centres
- Excellent feedback des premiers utilisateurs
- Exploitation R&D des premières données recueillies



Carte électronique modifiée
avec transmission wireless



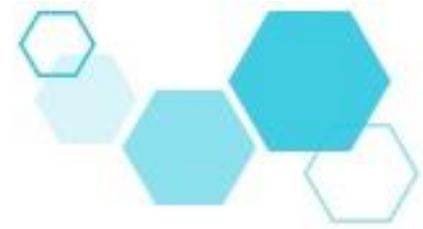
DSG connect
Appli pour tablette

Stratégies et perspectives sur le front de l'innovation

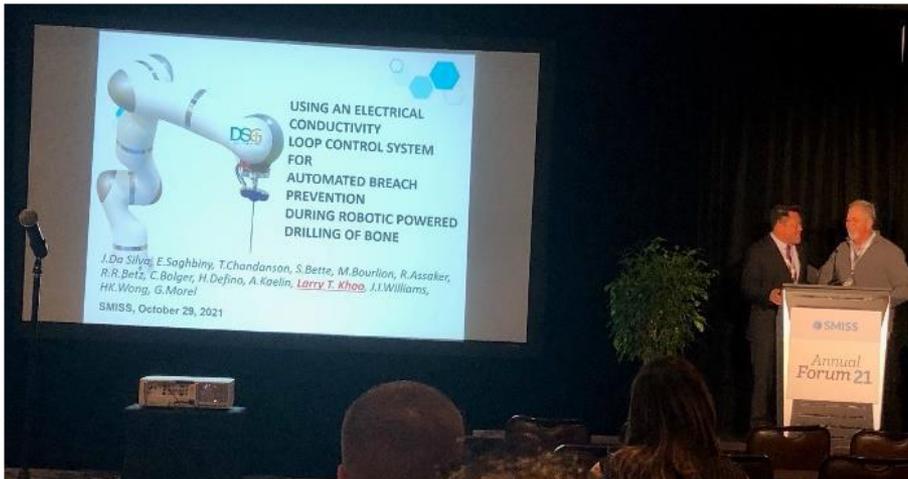


- **Application robotique**
- **Perceuse intelligente universelle**
- **Application dentaire**
- **Autres projets innovants**

Le programme robotique DSG

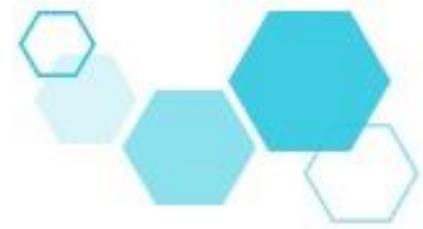


- 4 brevets : fruits de la collaboration avec Sorbonne Université
- Présentation au SMISS aux USA en octobre 2021
- 3 nouveaux articles au CRAS en avril 2022
- Partenaire du consortium Européen FAROS



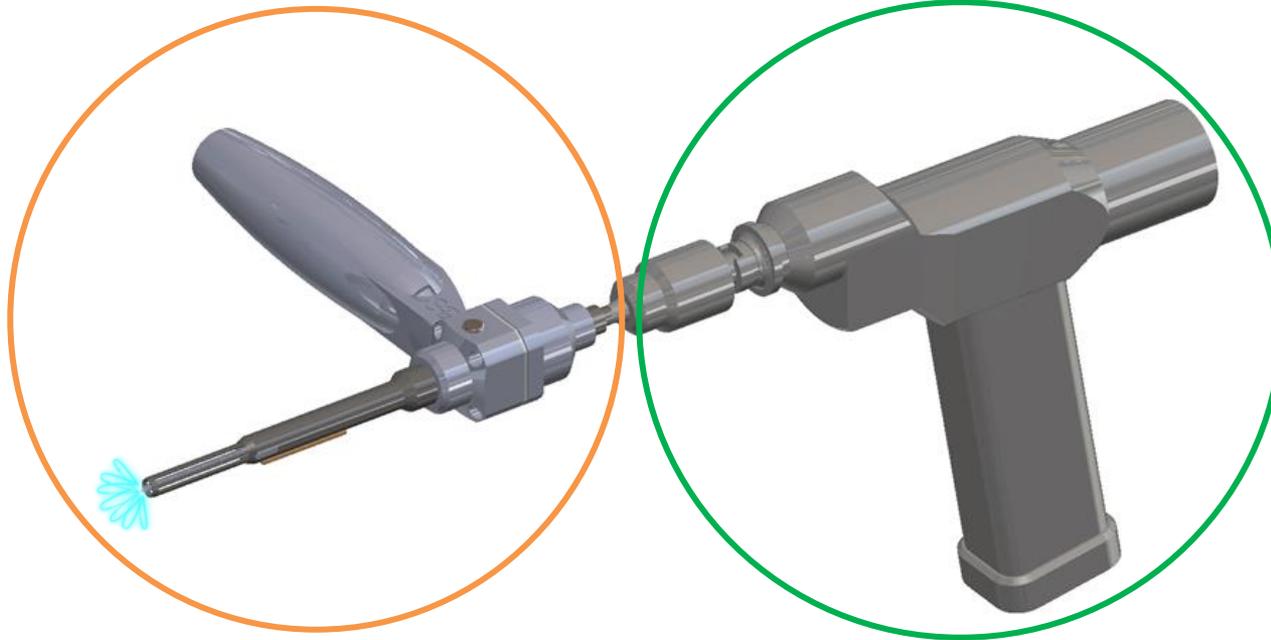
Futurs revenus de licence technologique
Valeur stratégique

Perceuse intelligente universelle SUD (Smart Universal Drill)



- Technologie révolutionnaire de détection automatique de brèche
- S'adapte à toute perceuse orthopédique et toute technique chirurgicale
- Ouvre au marché du reste de l'orthopédie au-delà de la colonne

Module
DSG



Tout modèle
de perceuse

Future croissance par de nouveaux produits de rupture

Implantologie dentaire

Un partenariat prometteur

- Énorme marché dentaire : 8 millions de chirurgies par an
- S'adapte à tout micromoteur dentaire
- Partenariat de licence avec ConfiDent ABC



Tout modèle
de micromoteur



Technologie
DSG

Poursuite de la croissance de notre revenu de licence

Deux autres perles technologiques à fort potentiel



Couvrir le marché de l'ostéoporose

2 familles de brevets

Première série de données collectée



NAVIGATION PAR ULTRASON

Solution complète sans rayon X pour sécuriser le placement d'implants osseux

2 familles de brevets

Association à la recherche robotique avec la Sorbonne

Projets visionnaires actifs en 2022

Résultats 2021 et ventes T1-22



| <i>En K€ – chiffres audités en norme IFRS</i> | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 4 405 | 4 852 |
| Marge brute | 3 606 | 4 036 |
| <i>Taux de marge brute (%)</i> | <i>81,9 %</i> | <i>83,2 %</i> |
| <i>Ventes, distribution, marketing</i> | <i>2 660</i> | <i>2 578</i> |
| <i>Coûts administratifs</i> | <i>1 394</i> | <i>1 740</i> |
| <i>Recherche & Développement</i> | <i>791</i> | <i>680</i> |
| Résultat opérationnel Courant | -1 239 | -961 |
| Autres charges opérationnelles | -110 | -875 |
| Résultat financier | -299 | -844 |
| Impôts | -76 | -37 |
| Résultat net | -1 725 | -2 716 |
| EBITDA | -1 063 | -1 284 |

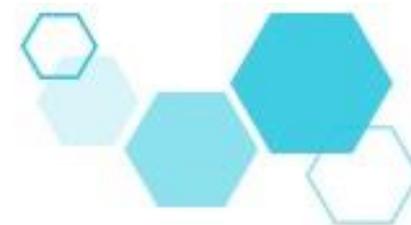
Le CA au 1^{er} trimestre 2022 s'élève à 1 131 K€ en croissance de 8%

La Covid 19 a fortement pesé sur l'activité

La société a maintenu ses dépenses et investissements en R&D

Résultat net positif de la filiale américaine pour la 4^{ème} année consécutive

Bilan 2021



€ thousands – IFRS

| | Dec 2021 | Dec 2020 | |
|--------------------|----------------------------------|--------------|--------------|
| ACTIF | Goodwill | 3,082 | 3,082 |
| | Immobilisations incorporelles | 886 | 694 |
| | Immobilisations corporelles | 374 | 500 |
| | Immobilisations financières | 484 | 511 |
| | Total Actifs non-courants | 4,826 | 4,787 |
| | Actifs courants | 1,867 | 2,050 |
| | Trésorerie et équivalents | 5,207 | 1,222 |
| Total Actif | 11,900 | 8,059 | |

| | | | |
|---------------|-----------------------------------|---------------|--------------|
| PASSIF | Capitaux Propres | 5,050 | -9 |
| | Engagements envers le personnel | 50 | 57 |
| | Emprunts de dettes financières | 3,609 | 663 |
| | Total Passifs non-courants | 3,659 | 720 |
| | Passifs courants | 3,191 | 7,348 |
| | Total Passif | 11,900 | 8,059 |

Fondamentaux bilantiels inchangés

Faible besoin en fonds de roulement vs comparables grâce à un modèle original et une marge brute élevée

Faible intensité capitalistique et fabrication externalisée.

Ligne en fonds propres sans BSA associés en place avec N&G utilisée à hauteur de 1M€ en 2022

Dettes renégociées par plan de sauvegarde repositionnée en long terme.

Fournisseurs : exécution du plan de sauvegarde fluide.

Organismes sociaux France : 154 K€ retardés au titre des mesures gouvernementales de la Covid 19.

La trésorerie au 31 mai 2022 s'est établie à 3,7M€

Flux de trésorerie 2021



En K€/ Chiffres normes IFRS audités

| | 2021 | 2020 |
|--|--------------|------------|
| Résultat Net | (1 725) | (2 716) |
| Flux de trésorerie générés par l'exploitation | -1 156 | -647 |
| Flux de trésorerie générés par l'investissement | (368) | (197) |
| Flux de trésorerie générés par les opérations de financement | 5 509 | 583 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | 3 985 | 177 |

- **Rigueur financière** mise en évidence par la **maîtrise des charges d'exploitation et un flux de trésorerie d'exploitation équivalent aux dépenses brutes de R&D**
- **Faible intensité capitalistique** avec la gamme actuelle d'instruments. Capitalisation de la R&D 329 K€
- Tirages sur la **ligne en fonds propres** avec la société Nice & Green
- **Reprise du paiement des intérêts et emprunts** de Norgine Ventures et Harbert European Growth Capital

Un horizon de trésorerie au-delà de 24 mois en incluant la ligne en fonds propres



Rapports du Commissaire aux Comptes



Vote des résolutions



Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 8 juin 2022



Résolutions proposées

à l'Assemblée Générale Ordinaire



Résolution 1

▶ APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

- *Approbation des comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021 tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,*
- *Approuve les dépenses relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts d'un montant de 2.530 euros,*
- *Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus de leur gestion au Conseil d'administration, au Directeur général.*



Résolution 2

► AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

- *Les comptes sociaux font apparaître une perte de 1.582.454,23 euros,*
- *Proposition de l'affecter en totalité au compte « Report à nouveau »,*
- *Constatation qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.*



Résolution 3

- ▶ **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**
- *Les comptes consolidés font ressortir une perte de 1.724.785 euros*



Résolution 4

▶ **APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

- *Connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport,*
- *Approbation des termes de ce rapport et des conventions qui y sont décrites.*



Résolution 5

► FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Au titre de l'exercice 2022, le montant de la rémunération des membres du conseil d'administration à allouer globalement aux administrateurs, est de 80.000 euros (à charge pour le Conseil d'administration de les répartir).*



Résolution 6

- ▶ **AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPÉRER SUR LES PROPRES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**
 - *En vue notamment de permettre (i) l'animation et la liquidité des titres de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services et (ii) la remise des actions dans le cadre des plans d'attribution d'options d'achat ou des souscriptions d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites*
 - *Dans la limite de 10% du capital social*
 - *Au prix maximum de 30 euros par action (hors frais et commission)*



Résolutions proposées

à l'Assemblée Générale Extraordinaire



Résolution 7

- ▶ **DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DÉTENUES**
 - *Dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital*
 - *Par période de 24 mois*
 - *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 8

- ▶ DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 750.000 euros*
- *Supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires*
- *Le prix d'émission des actions devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission*
- *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 9

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION.**
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 750.000 euros*
- *Maintenir le droit préférentiel de souscription des actionnaires*
- *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 10

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES**
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 750.000 euros*
- *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 11

- ▶ DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, RÉSERVÉE À UNE CATÉGORIE D'INVESTISSEURS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CES DERNIERS
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 750.000 euros*
- *Le prix d'émission des actions devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission*
- *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 12

- ▶ DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL, DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL SOCIAL PAR AN, PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR VOIE D'OFFRE À DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS OU À UN CERCLE RESTREINT D'INVESTISSEURS AU SENS DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 750.000 euros*
 - *Le prix d'émission des actions devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission*
 - *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 13

- ▶ **DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, À L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**
- *Clause d'extension (conforme aux pratiques de marché) en cas de demandes excédentaires : dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale*
- *Durée de validité de 26 mois*



Résolution 14

- ▶ **AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS (LES « OPTIONS ») AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**
- *Nombre maximum d'options émises permet de souscrire au maximum à 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration*
- *Chaque option donnera le droit de souscrire à une action ordinaire*
- *Les options auront une durée de validité de 10 ans*
- *Autorisation valable pendant une durée de 38 mois*



Résolution 15

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE ET D'ATTRIBUER DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES (LES « BONS ») AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**
- *Nombre maximum de Bons émis permet de souscrire au maximum à 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration*
 - *Le prix souscription sera au moins égal à 5% du prix souscription de l'action, le prix d'exercice devra être au moins égal à 95% de la moyenne des prix de ventes d'une action de la société à la clôture du marché au cours des 20 jours de bourses précédant l'attribution*
 - *Les bons auront une durée de validité de 10 ans*
 - *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 16

- ▶ **AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS (LES « AGA »), EXISTANTES OU À ÉMETTRE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**
- *Nombre maximum d'actions pouvant être gratuitement attribuées égal au maximum à 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration*
- *Autorisation valable pendant une durée de 38 mois*



Résolution 17

- ▶ **DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CES DERNIERS**
- *Un montant maximum de 10.000 euros par émission d'un maximum de 200.000 actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise*
- *Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires*
- *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 18

► Pouvoirs pour les formalités

- *Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.*